

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
Province de Québec
Canada**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue au Centre Communautaire, 10, rue de l'Église, Sainte-Sophie-d'Halifax, le 15 janvier 2019, à 19 h.

Sont présents à cette séance :

Manon Lambert, conseillère siège #1
Sylvain Laganière, conseiller siège #2
Normand Provencher, conseiller siège #3
Christian Daigle, conseiller siège #4
Laurence Andrée Lavigne, conseillère siège #5
Jean Goulet, conseiller siège #6

Formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

01-01-19
Ordre du jour

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

02-01-19
Procès-verbaux
11 décembre

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 11 décembre 2018 soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉ

03-01-19
Comptes
municipaux

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier :	52 470,01 \$
Compte à payer décembre 2018:	48 324,34 \$
Compte à payer janvier 2019 :	<u>86 997,27 \$</u>

Total des paiements	187 791,62 \$
---------------------	---------------

ADOPTÉ

04-01-19
Indexation
salaires

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que le salaire des employés municipaux soit augmenté de 1,5 % pour l'année 2019, en excluant les employés ayant signé un contrat de travail à l'automne 2018.

ADOPTÉ

05-01-19
Contrat de travail
directrice
générale

ATTENDU QUE le contrat d'embauche de Martine Bernier, directrice générale prévoyait une révision avant l'année 2018, mais que celle-ci n'a jamais eu lieu;

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité de revoir le contrat de travail de Martine Bernier et que Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse soit autorisée à signer ledit contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

06-01-19
Politique de
prévention du
harcèlement, de
l'incivilité et de la
violence au travail

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

ADOPTÉ

07-01-19
Mairesse
suppléante

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité de nommer Mme Manon Lambert, mairesse suppléante pour l'année 2019.

ADOPTÉ

08-01-19
Traitement des
comptes
recevables

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à transmettre par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant un solde dû de 100 \$ et plus en date du 31 décembre 2018.

Que le conseil municipal exige que les soldes dus des années 2017 et antérieures soient payés en totalité avant le 6 février 2019, sans qu'aucune entente ne soit possible, et qu'en cas de défaut de paiement, les procédures de vente pour taxes débiteront pour les contribuables ayant un solde dû de plus de 100 \$.

QUE le conseil municipal exige que les soldes dus pour l'année 2018 soient payés avant le 6 février 2019 ou qu'une entente de paiement soit prise avant cette date et qu'en cas de défaut de paiement ou d'entente à la date mentionnée, les procédures de vente pour taxes débiteront pour les contribuables ayant un solde dû de plus de 100 \$

De plus, la Municipalité est autorisée à charger des frais d'administration, de poste et la désignation notariée pour les dossiers de vente pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉ

09-01-19
Nomination
vérificateurs

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir les services des vérificateurs comptables Groupe RDL pour l'année 2019.

ADOPTÉ

10-01-19
Commandite
Musikenfeu

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax effectue une commandite de 500 \$ au comité Casa Sophia pour l'activité Musikenfeu du 26 janvier 2019 ;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de cette commandite.

ADOPTÉ

11-01-19
Adhésion
ADMQ

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité de défrayer la cotisation annuelle et l'assurance de Martine Bernier, directrice générale à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec au montant total de 811 \$, excluant les taxes applicables et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement. (p.c. 02-13000-494; 02-13000-422)

ADOPTÉ

12-01-19
Adhésion
GROBEC

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité adhère au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 et de défrayer le coût d'adhésion de 75 \$. (p.c. 02-13000-494)

ADOPTÉ

13-01-19
Adoption
Règl. 52-2018 –
gestion
contractuelle

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement numéro 52-2018 relatif à la gestion contractuelle, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de 101 100 \$, depuis le 19 avril 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 52-2018 relatif à la gestion contractuelle.

ADOPTÉ

14-01-19
Adoption
Règl. 53-2018 –
pouvoir de
dépenser,
contrôle et suivi
budgétaires

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement numéro 53-2018 déléguant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'établir des règles de contrôle et de suivi budgétaires que les employés de la municipalité doivent suivre. Il établit également les limites du pouvoir de dépenser pour le directeur général et les responsables d'activités budgétaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 53-2018 déléguant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

15-01-19
Levée de
la séance

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉ

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marie-Claude Chouinard
Mairesse

Martine Bernier, ing.
Directrice générale et secrétaire trésorière